



Vaccin antiméningococcique conjugué C

Qu'est-ce que le vaccin antiméningococcique conjugué C ?

Le vaccin antiméningococcique conjugué-C est un vaccin sûr et efficace offrant une protection contre la méningococcie de type C.

Quels sont les avantages du vaccin antiméningococcique conjugué C ?

Le vaccin antiméningococcique conjugué C offre la meilleure protection qui soit contre la méningococcie de type C. La maladie est plus fréquente chez les enfants de moins de 4 ans, puis chez les personnes de 15 à 24 ans. Cette maladie peut s'accompagner de symptômes et de complications graves, y compris la mort et des troubles permanents (troubles neurologiques, perte de l'ouïe, perte de membres et de doigts). Si votre enfant est vacciné, il peut contribuer à protéger les autres.

Comment le vaccin antiméningococcique conjugué C est-il administré ?

Le vaccin antiméningococcique conjugué C est administré sous forme d'injection dans la cuisse ou dans la partie supérieure du bras.

Qui devrait recevoir le vaccin antiméningococcique conjugué C ?

Au Nouveau-Brunswick, le vaccin antiméningococcique conjugué C est administré aux enfants de 12 mois selon le calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick.

Le vaccin est également recommandé pour les personnes ciblées comme contacts étroits d'une personne atteinte de méningococcie invasive de type C.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin antiméningococcique conjugué C ?

Le vaccin ne doit pas être administré si vous :

- a eu une grave réaction allergique à une dose précédente du vaccin;
- est allergique à un quelconque ingrédient du vaccin ou à des composants de son contenant.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin antiméningococcique conjugué C ?

Il est possible de noter des réactions bénignes au point d'injection (rougeur, sensibilité, enflure), de l'irritabilité ou de la fièvre.

Quel que soit le vaccin, il existe toujours un risque d'anaphylaxie, soit une réaction allergique constituant un danger de mort, mais la probabilité est extrêmement faible (moins d'un par million de personnes vaccinées). C'est pour cette raison qu'il est important de rester à la clinique pendant quinze minutes après l'administration du vaccin à votre enfant. La réaction anaphylactique est caractérisée par une éruption cutanée, de la difficulté à respirer et un gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il existe des traitements pour cette réaction.

FICHE D'INFORMATION SUR LES VACCINS

Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin antiméningococcique conjugué C ?

- Une compresse froide posée sur le site d'injection peut permettre de réduire l'inconfort.
- En cas d'inconfort et de fièvre, vous pouvez prendre un médicament en suivant les directives du fabricant. Demandez à votre fournisseur de soins de santé quel médicament serait le plus efficace et suivez les directives du fabricant.

Toute réaction grave ou inattendue doit être signalée à votre fournisseur de soins de santé.

Où peut-on recevoir le vaccin antiméningococcique conjugué C ?

Au Nouveau-Brunswick, le vaccin antiméningococcique conjugué C subventionné par l'État est offert à votre bureau local de Santé publique ou auprès d'un fournisseur de soins de santé primaires, comme votre médecin de famille ou une infirmière praticienne ou un infirmier praticien.

Si vous avez été cerné comme un contact étroit d'une personne atteinte de méningococcie invasive de type C et que vous devez être vacciné, votre bureau local de Santé publique vous fournira le vaccin.

Renseignements supplémentaires

Avisez votre vaccinateur si vous ou votre enfant souffrez de problèmes de santé ou d'allergies.

Votre vaccinateur vous remettra un carnet de vaccination pour vous ou votre enfant. Garde-le dans vos dossiers et apportez-le avec vous au prochain rendez-vous d'immunisation.

Si vous ou votre enfant avez une réaction inhabituelle au vaccin, ou si vous avez des questions ou des inquiétudes, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé primaire ou votre bureau de [la santé publique](#), ou Télé-Soins 811.

Sites Web utiles

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick : [Vaccins et immunisation \(gnb.ca\)](#)
- Agence de la Santé publique du Canada : [Vaccins pour les enfants : À propos des vaccins - Canada.ca](#)
- Soins de nos enfants : [Vaccination | Soins de nos enfants \(cps.ca\)](#)
- Agence de la Santé publique du Canada : [Vaccination pour adultes - Canada.ca](#)

Dernière révision : 22 janvier 2025
